

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 26 (1881)  
**Heft:** 10

**Buchbesprechung:** Histoire populaire de la France [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cisifs pour l'acceptation de l'un ou de l'autre système; spécialement, nous avons à indiquer les exigences auxquelles les propositions faites ou à faire concernant l'exécution technique de nos fortifications doivent répondre pour satisfaire à l'art de la guerre d'une part et à notre situation politique et économique, d'autre part. Il ne suffit pas que tel ou tel projet présenté réponde à l'une ou à l'autre de ces exigences; pour être le plus pratique, il faut qu'il satisfasse à toutes. En négligeant un facteur essentiel, on ne l'élimine pas du nombre des forces agissantes; au contraire, son action pourrait devenir doublement sensible.

Nous avons, dans les chapitres précédents, cherché à démontrer que la tâche de défendre le pays et de maintenir en tout temps l'intégrité de notre territoire ne peut être pleinement remplie qu'en entourant ce dernier de fortifications. Nous avons été conduits à admettre que des deux éventualités où le pays peut être appelé à déployer ses forces défensives, savoir le cas d'une guerre pour son existence et celui du maintien de sa neutralité, c'est ce dernier qui se présentera le plus souvent; à quoi il faut ajouter que celui d'une tentative pour modifier nos frontières, sans tendre d'ailleurs à l'anéantissement de notre indépendance, rentre dans les possibilités politiques. Dans le cas où il ne s'agit que du maintien de notre neutralité, l'objectif de l'armée qui cherche à utiliser notre territoire pour faciliter ses opérations n'est pas dans notre pays, mais dans le pays avec lequel cette armée est en guerre, et notre armée qui va à sa rencontre, ainsi que nos fortifications éventuelles, ne sont qu'un *obstacle à sa marche vers cet objectif*.

(A suivre.)

## BIBLIOGRAPHIE

*Die Fechtkunst* (l'escrime), par Gustave Hergsell, 1<sup>er</sup> lieutenant de landwehr et professeur d'escrime à Prague. — 1 vol. gr. in-8° de 400 pages, avec 22 figures. Prix : 4 francs.

Voici un beau et précieux volume. Tout ce qui constitue l'art important de l'escrime y est développé de main de maître, avec une clarté qui ne laisse rien à désirer et dans une méthode progressive qui satisfait à toutes les exigences et s'applique aussi bien aux exercices du débutant qu'à ceux des meilleurs lauréats. Non-seulement le texte est complet par lui-même, mais il est accompagné d'excellentes et jolies figures donnant toutes les attitudes réglementaires des tireurs et indiquant très nettement les différentes positions des membres en action. On peut répéter parfaitement la théorie de l'escrime par la seule lecture de l'ouvrage de M. le 1<sup>er</sup> lieutenant Hergsell.

Le volume comprend trois parties : une sur le fleuret; la 2<sup>e</sup> pour le sabre; la 3<sup>e</sup> traite des assauts et de divers points spéciaux.

Nous ne pouvons que souhaiter bon succès à cette publication, qui se recommande d'ailleurs par elle-même plus que nous ne pourrions le faire par les éloges qu'elle mérite à un si haut degré.

*Histoire populaire de la France*, 2<sup>e</sup> Tome, 1 vol. gr. in-8°, illustré de 289 vignettes dans le texte. Paris 1881.

La librairie Germer Bailliére et C<sup>e</sup> vient de faire paraître le deuxième volume de l'*Histoire populaire de la France*, dont la publication sera continuée par livraisons bi-hebdomadaires de 10 c. L'ouvrage complet comprendra 6 volumes, du prix total de 30 francs.

L'*histoire populaire de la France* est écrite avec impartialité, sans

passion ni parti pris, avec la seule intention de faire ressortir la moralité de l'histoire et de faire profiter les générations actuelles des fautes de leurs devancières.

De nombreuses citations d'écrivains contemporains, des récits épisodiques, et des gravures dues à d'excellents dessinateurs ou empruntées à des tableaux historiques, font de cet ouvrage un livre agréable à parcourir en même temps qu'instructif.

---

### CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Le commissariat des guerres central a expédié dernièrement la nouvelle édition de l'*Instruction sur le service des troupes suisses en campagne*, chapitre I, IV et VII, qui ont été approuvés définitivement par le Conseil fédéral, le 22 mars 1881. A ce sujet une circulaire du chef d'arme de l'infanterie, en date du 20 avril, n° 8/40, dit que cette édition n'est toutefois provisoire qu'en ce sens, que les chapitres suivants de cette instruction, dont les titres figurent dans la table des matières, sont encore en voie d'élaboration. On peut s'attendre à ce que l'édition complète paraîtra au printemps prochain.

L'édition actuelle a été tirée à un nombre suffisant d'exemplaires pour pouvoir en remettre un exemplaire à chaque officier appelé cette année au service, et il faudra veiller à ce que la répartition s'en fasse à temps.

Quant à l'introduction des nouvelles prescriptions sur le service de reconnaissance et de sûreté, il est recommandé au corps d'instruction des arrondissements de langue allemande de ne tenir compte des innovations élémentaires de la nouvelle édition, dans les écoles qui ont déjà commencé, que si cela peut avoir lieu sans dérangement pour l'instruction. On veillera aussi en général, et dans les cours de répétition en particulier, à ce que l'on ne soit pas trop exigeant au point de vue des termes dont les hommes se serviront dans leurs réponses, mais à ce qu'ils s'en tiennent à l'esprit et au fond même du sujet sur lequel ils sont interrogés, puisqu'il est resté sans changement. Il suffit tout d'abord que les chefs de troupes sachent « ce qu'ils ont à faire, » alors même qu'ils ne se serviraient pas toujours des termes officiels pour le démontrer. Il faudra bien, sans doute, avec le temps, que l'on connaisse les nouveaux termes introduits et il faudra, par conséquent, pourvoir à ce que cela se fasse dans le plus court délai possible, tout en ménageant toutefois ceux qui auraient de la peine à se familiariser avec les prescriptions définitives.

Le chef de l'arme annonce aussi au corps d'instruction de langue française que la traduction de l'instruction ne se fera plus attendre bien longtemps. En attendant, on continuera d'enseigner le service de sûreté en marche comme cela a été fait jusqu'ici, car la nomenclature française ne subira sans doute aucun changement. Quant au service d'avant-postes, on se servira de la nomenclature du service de garde pour la composition des grand'gardes.

---

### *Défense nationale au moyen de fortifications.— Question mise au concours.*

Quelques amis ont mis à la disposition de la société des artilleurs de Bâle une somme de 500 fr. pour un exposé de la question des fortifications du pays, écrit dans un style populaire. Les donateurs sont d'avis que les publications très nombreuses parues jusqu'à ce jour ont été